



Communiqué de presse
20 février 2026

Hausse des restes à charge : les usagers passent encore à la caisse

Jusqu'où fera-t-on payer les personnes malades ? La question n'a jamais été aussi prégnante alors que de nouvelles hausses des restes à charge, notamment hospitaliers, entreront en vigueur dès ce 1^{er} mars. Ces décisions, prises sans concertation, sont non seulement brutales mais injustes.

Nous sommes en colère. Une nouvelle fois, on demande aux personnes malades de payer davantage pour se soigner. C'est injuste et profondément choquant.

La Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) a été saisie de projets de décrets visant à augmenter, et pas de manière marginale, l'ensemble des restes à charge hospitaliers à compter du 1^{er} mars prochain. Cette saisine se conjugue à l'annonce de la publication des décrets venant supprimer l'exonération du ticket modérateur, notamment des personnes en affection de longue durée (ALD), sur les médicaments à service médical rendu (SMR) faible – notamment certains médicaments indispensables dans le traitement de pathologies graves, invalidantes ou pour la gestion de leurs effets secondaires.

Les associations sont indignées de ces mesures qui constituent une nouvelle attaque directe contre l'accès aux soins des usagers.

Ces décisions, prises sans concertation avec les représentants des usagers de la santé, envoient un message brutal : quand il faut faire des économies, ce sont les malades qui paient. Et doublement.

Car derrière ces tableaux budgétaires, il y a des conséquences très concrètes pour des personnes atteintes de maladies chroniques, accidentées du travail, en situation de handicap ou de précarité, qui cumulent hospitalisations et traitements.

Pour elles, chaque euro compte. Or les euros s'additionnent, les restes à charge se cumulent, y compris avec tous les frais qui ne sont pas identifiés, sans compter l'augmentation continue des cotisations des complémentaires santé.

Ce qui est présenté comme un ajustement financier devient, pour les patients, un obstacle financier supplémentaire pour se soigner alors qu'ils ont déjà été contraints de supporter en 2024 un doublement des plafonds journaliers des participations financières et franchises médicales.

Augmenter les restes à charge, c'est prendre le risque assumé d'augmenter les renoncements aux soins. C'est fragiliser encore ceux qui le sont déjà. C'est creuser les inégalités de santé.

Nous refusons que les malades soient la variable d'ajustement d'un système fragilisé par des décisions politiques incohérentes qui ont provoqué les déficits que nous connaissons aujourd'hui.

La soutenabilité de notre système de santé ne peut être à géométrie variable. Elle suppose un effort réellement partagé par tous les acteurs. La solidarité ne peut pas être à sens unique.

Des économies sont possibles : en renforçant la pertinence des soins, en luttant contre les actes inutiles, en améliorant l'organisation des parcours, en investissant dans la prévention et la qualité.

Faire payer davantage les patients est la solution la plus simple. Ce n'est ni la plus juste, ni la plus responsable.

Nous demandons le retrait de ces décrets et l'ouverture immédiate d'une concertation avec les représentants des usagers.

A défaut, nous saisissons à nouveau le Conseil d'Etat afin de lui demander d'apprécier si, entre l'accumulation ces dernières années des restes à charge et ces nouvelles augmentations supplémentaires, le Gouvernement porte atteinte au onzième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 qui impose que « *La Nation (...) garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé* ».

Contacts Presse :

France Assos Santé : communication - communication@france-assos-sante.org - 07 56 34 10 86

UNAF : Laure Mondet - lmondet@unaf.fr - 01 49 95 36 05

FNATH : Raphaël Lenoir - raphael.lenoir@fnath.com - 06 18 27 08 18

A propos de France Assos Santé

Créée en mars 2017, France Assos Santé est l'organisation de référence qui porte la voix et défend les intérêts des patients et des usagers du système de santé. Elle regroupe près de 100 associations nationales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé. Elle forme les 15 000 Représentants des Usagers qui siègent dans les instances hospitalières et de santé publique. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.

Contact presse : Service communication – 07 56 34 10 86 – communication@france-assos-sante.org